

Communiqué n° 40 du 26 octobre 2007

**Les fonctionnaires hospitaliers au régime :  
Pas de paiement pour 2/3 des heures supplémentaires !**

Ce vendredi matin, le ministre de la Fonction publique a réuni les organisations syndicales pour annoncer les mesures unilatérales concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

A cette occasion, M. Woerth a annoncé le traitement réservé aux hospitaliers qui effectuent des heures supplémentaires, à savoir : le déblocage d'une enveloppe pour payer 1/3 des heures supplémentaires recensées.

« *Travailler plus pour gagner plus* » se traduit, dans la Fonction publique hospitalière, par : « **Travaillez une heure de plus, vous serez payé 20 minutes** ».

**Circulez, il n'y a rien à voir !**

Contact presse : 06.26.51.81.37 - 01.56.41.52.29